



**HAL**  
open science

## La Haute-Marne : berceau des actions de solidarité envers les soldats

Mireille Conia

► **To cite this version:**

Mireille Conia. La Haute-Marne : berceau des actions de solidarité envers les soldats. Raphaëlle Branche; Sylvie Thénault. La France en Guerre, 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance. Éditions Autrement., Autrement, pp.58-69, 2008, 9782746711853. hal-04115934

**HAL Id: hal-04115934**

**<https://hal.science/hal-04115934>**

Submitted on 2 Jun 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

## La Haute-Marne : berceau des actions de solidarité envers les soldats

*Mireille Conia, correspondante de l'IHTP pour le département de la Haute-Marne*

L'envoi des rappelés et de la classe 1955 du contingent en Algérie conduit bon nombre de jeunes gens à quitter leur région d'origine, leur emploi et leur famille, tout en étant confrontés à une réalité qui leur est bien souvent méconnue donc déstabilisante. Ce départ, perçu comme un déracinement, s'apparente à un traumatisme auquel peut s'ajouter une perte économique pour les familles. Il convient de les soutenir moralement, voire matériellement. Le 26 juin 1956, dans un discours radiodiffusé, le président Coty annonce la création de la Fondation Maréchal-de-Lattre pour coordonner les initiatives et en faire un mouvement profond d'attachement des populations. Certains départements adhèrent immédiatement à cette démarche, à l'exemple de celui de Loir-et-Cher, où un comité de 44 membres, avec forte participation des responsables des associations des anciens combattants et directeurs des journaux locaux<sup>1</sup>, est présidé par le préfet. En Haute-Marne, en revanche, aucun comité n'est créé, ce département étant considéré comme déjà aux « avant-postes<sup>2</sup> » de la solidarité et doté d'un mode de fonctionnement propre.

### Une initiative préfectorale

En effet, par arrêté du 25 juin 1956, après avoir consulté « les personnalités les plus en vue du département<sup>3</sup> » pour recueillir leurs avis et assentiments, le préfet de la Haute-Marne, Marcel Diébolt met en place le Comité haut-marnais de solidarité envers les soldats d'Algérie et leurs familles. Cette action souhaite traduire, dans un souci d'efficacité, la volonté de maintenir des liens sociaux, tout en établissant un certain type de relations structurées et organisées. Assimilée à une mission patriotique, elle est aussi présentée comme une réponse pratique à un élan spontané de fraternité. Les objectifs sont en réalité de susciter l'adhésion et de lui donner une certaine pérennité. Il apparaît donc souhaitable de s'interroger sur la portée réelle de cette opération de solidarité, sur les orientations données à la mise en place de ce comité, en cherchant à établir le niveau de mobilisation atteint, puis la réalité des réponses apportées et leur impact.

---

<sup>1</sup>. Informations transmises par la correspondante de Loir-et-Cher.

<sup>2</sup>. Courrier de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Document conservé dans un dossier non archivé des archives de l'Office départemental des anciens combattants de Haute-Marne.

<sup>3</sup>. Le Petit Haut-Marnais Républicain du 28 juin 1956, Idem.

La composition du Comité haut-marnais de solidarité est représentative d'une conception qui place au premier plan l'importance des réseaux de sociabilité et de notabilité, révélant la confiscation par « le haut » de l'organisation de la solidarité. Cela explique probablement le nombre élevé de ses membres (86) et l'accent mis sur leur position sociale. De fait, ils appartiennent à la classe politique locale, les députés y sont tous présents, de même que les conseillers généraux, mais aussi les maires des villes importantes du département ou ayant une responsabilité au sein de l'Association des maires de France. Les fonctionnaires d'autorité y assistent : le préfet le préside et les sous-préfets y représentent leur arrondissement respectif. L'évêque de Langres et le pasteur, président de l'Association culturelle de l'Église réformée, lui garantissent une autorité spirituelle. Les autres participants appartiennent à la société civile, exercent des responsabilités dans le domaine de la protection sociale professionnelle et rurale, font partie d'une administration, du monde combattant ou de celui de la presse ; en quelque sorte, leur choix veut illustrer la diversité de la société française à mobiliser. Cette composition montre surtout la volonté d'impliquer l'ensemble des forces vives dans l'œuvre à accomplir.

Cette initiative suppose des moyens financiers à réunir dans l'article 3 des statuts : « Le Comité haut-marnais de solidarité envers les soldats d'Algérie a pour but de recueillir et de répartir les fonds destinés à secourir les soldats d'Algérie et leurs familles<sup>4</sup> ». Ce comité est administré par une commission permanente d'où sont exclus les représentants de la classe politique, hormis un conseiller général et un maire au titre de l'Association des maires de France, pour préserver le recours aux compétences. Elle « a pour délégation d'étudier les dossiers soumis au comité et de prendre toutes décisions utiles en vue de l'attribution de secours et de l'action d'entraide à exercer<sup>5</sup> ». Ces nouvelles dispositions cherchent à combler les effets d'un certain vide. Les rappelés ou soldats du contingent servant en Algérie ne sont pas engagés sur des théâtres d'opérations extérieures, puisque leurs missions les appellent à servir sur le sol français, d'où la formulation de « missions de maintien de l'ordre ». Dans un tel contexte, ils ne peuvent bénéficier du système d'aides prévu au profit de leur famille en cas de nécessité.

Il semble que la création de ce comité soit surtout le reflet de l'implication du préfet Diébolt, qui n'a pas hésité à sensibiliser les élus locaux à la condition des rappelés de retour sous les drapeaux et aux conséquences sociales de cette décision. Son attitude peut s'expliquer par son parcours de fonctionnaire et ses engagements personnels. Né en 1912, dans une famille originaire de l'est de la France, il connaît le sens du sentiment patriotique et de l'intérêt public. À son arrivée en Haute-Marne, le 1<sup>er</sup> mars 1956, il a une longue expérience de l'administration préfectorale où il est entré en juillet 1936. Dans ses fonctions précédentes de directeur de cabinet adjoint au ministère des Finances et des Affaires économiques, il s'est intéressé au développement local.

Il est alors collaborateur au cabinet de Pierre Pflimlin, dont il partageait les

---

<sup>4</sup> Document non répertorié tiré des archives de l'Office départemental des anciens combattants de la Haute-Marne.

<sup>5</sup> Art. 3 du document cité dans la note précédente.

orientations. Ses fonctions peuvent aussi s'expliquer par ses aptitudes aux prises de décision rapides et aux initiatives. D'anciens fonctionnaires en poste à la préfecture de la Haute-Marne ont conservé le souvenir d'un meneur d'hommes, soucieux de l'action de terrain, aimant à prendre les problèmes « à bras le corps », à les résoudre, à l'écoute des maires, allant à leur rencontre lors de nombreux déplacements dans les cantons<sup>6</sup>. Il a su tisser des liens solides durant son séjour de trente mois. Il souhaitait en effet, avant tout, assurer le développement économique et la croissance du département. C'est pourquoi il a été sensible au fait que les familles puissent pâtir de l'absence du soutien que représente souvent le seul salaire de l'époux ou l'apport travail du fils et au fait que les activités se trouvent ralenties en raison du départ d'actifs : travailleurs, artisans, exploitants agricoles sur lesquels étaient fondés les efforts de modernisation et de développement de l'appareil productif. De plus, en août 1943, alors qu'il était sous-préfet de Dole, il avait été arrêté et déporté au camp de concentration de Buchenwald. Cette douloureuse expérience explique probablement sa vision humaniste, la perception morale qui se dégage de ce traitement social du départ sous les drapeaux.

L'appel destiné à susciter la générosité pour soutenir les 819 premiers appelés haut-marnais est publié dans le Recueil des actes administratifs et des informations de la préfecture de la Haute-Marne du 25 mai 1956, avant d'être repris dans les colonnes des journaux locaux, le 31 mai 1956. L'opinion publique est ainsi informée, sensibilisée.

Le préfet Diébolt s'investit totalement dans cette mission : « J'ai d'ailleurs l'intention d'écrire directement aux jeunes soldats haut-marnais pour les assurer que notre pensée attentive les accompagne » ; « Je me préoccupe de les aider, dans toute la mesure du possible, à résoudre les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, notamment du fait de leur rappel au service militaire<sup>7</sup>. » Il montre ainsi son sens des responsabilités, la haute conception qu'il a de son rôle de représentant de l'État. Les termes utilisés se veulent porteurs de convictions, de capacités à susciter l'adhésion à l'égard de cette démarche. Il souhaite impulser un esprit de mobilisation, comme si cette mesure de rappel devait être confortée par une réelle implication de l'ensemble de la population, à l'image des rapports entre l'arrière, symbolisé par les civils, et le front, lieu de confrontation.

Un article paru dans le journal Le Petit-Haut-Marnais Républicain du 28 juin 1956 sur trois colonnes contribue au lancement d'une large souscription qui doit s'achever le 14 juillet, date symbolique à laquelle les résultats doivent être officiellement publiés et portés à la connaissance de l'ensemble de la population, ce qui renforce la dimension citoyenne de cette opération de solidarité.

Les liens, ainsi exprimés, sont confortés par la connaissance des coordonnées bancaires pour les dons. Ces dispositions sont présentées comme une volonté d'organiser l'élan « spontané de fraternité qui s'est traduit en maintes circonstances par des gestes dignes d'être cités en exemples<sup>8</sup>», sans autre précision ce qui laisserait à penser qu'ils ont

---

<sup>6</sup> Entretien de l'auteure avec M. Gardiennet, directeur de l'Office national des anciens combattants à l'époque des faits, 2007.

<sup>7</sup> Propos du préfet Diébolt parus dans le Recueil des actes administratifs et des informations de la préfecture de la Haute-Marne, 31 mai 1956.

<sup>8</sup> Le Petit Haut-Marnais Républicain du 28 juin 1956., article conservé dans le dossier départemental des anciens combattants.

été très ciblés ou localisés. Ils sont surtout représentatifs d'un état d'esprit à encourager.

L'initiative étant parfaitement originale en Haute-Marne, la spontanéité de la démarche reste à interroger. Les liens semblent persistants entre les populations et les rappelés, toujours désignés comme nos « jeunes concitoyens ». Dans le compte rendu de la manifestation de lancement du comité, l'accent est mis sur le symbolisme patriotique, ainsi largement présent et exploité. Dans un souci de consensus, le préfet fait observer une minute de silence à l'intention des quatre premiers tués haut-marnais, d'où les formules employées : « toute la Haute-Marne était présente », « l'appui total de nos populations ». Ceux qui s'excluent de cette manifestation sont désignés ironiquement pour éviter toute polémique et préserver l'image d'une communauté rassemblée.

Les actions de solidarité deviennent un prétexte. L'envoi de « douceurs », livres, cigarettes friandises à l'image d'une action psychologique positive, est destiné à soutenir le moral des troupes, mais aussi à sonder leur état d'esprit. On écoute la « voix des gars qui sont là-bas, transmise par des échanges épistolaires qualifiés d'émouvants et d'encourageants. Les soldats déclarent souhaiter, pour le plus grand nombre d'entre eux, la fin rapide des événements. Ces réactions donnent un sens à la poursuite de cette action.

La situation des familles est pourtant l'objet primordial des préoccupations. Ainsi, dans le Loir-et-Cher, la commission de coordination présidée par le maire de Blois, après la visite de l'assistante sociale aux armées, est chargée d'attribuer les aides financières.

#### Le relais des collectivités locales

À côté de choix importants faits au niveau départemental par le préfet ou ses services, la confection et l'envoi de colis sont confiés aux collectivités territoriales. L'intervention du représentant de l'Association des anciens prisonniers de guerre, évoquant « par expérience » combien à la réception d'un envoi joue un rôle moral important, renforce l'analogie avec les conflits précédents, sur le plan psychologique. Il montre aussi le besoin de maintenir des liens avec le village, perçu comme une petite patrie. Il exprime la nécessité de maintenir des formes de sociabilité, montrant des permanences de mentalités, ce qui justifie la persistance des méthodes ou stratégies employées pour lutter contre l'éloignement.

Il montre aussi le besoin de maintenir des liens avec le village, perçu comme une petite patrie. Il exprime la nécessité de maintenir des formes de sociabilité, montrant des permanences de mentalités, ce qui justifie la persistance des méthodes ou stratégies employées pour lutter contre l'éloignement. L'envoi d'équipements collectifs qui ne figurent pas dans les fournitures de l'armée, au titre de distractions, comme des « phonos », des disques, des jeux, voire des réfrigérateurs, s'effectue au profit des unités militaires contribuant à l'amélioration de la condition du soldat<sup>9</sup>.

La question du financement est essentielle. Le conseil général de la Haute-Marne vote, dans un premier temps, un crédit de 500 000 anciens francs (AF). Le préfet Diébolt, lui-même, désireux de s'impliquer personnellement, fait un don, sur ses deniers personnels, de 100 000 AF. Le projet d'une souscription fait l'objet d'un débat en vue d'associer encore plus

---

<sup>9</sup> L'ensemble des informations sur le Loir-et-Cher ont été transmises par la correspondante de Loir-et-Cher.

étroitement les populations. Celle-ci présente surtout l'avantage de ne pas faire supporter l'intégralité de la charge aux communes, aux situations financières très contrastées. Des quêtes au moment des mariages couvrant les frais d'envoi, des collectes organisées dans les écoles sont également prévues. Du reste, des tractations paraissent avoir été engagées entre l'inspecteur académique de la Haute-Marne et le préfet pour mobiliser les scolaires. En Loir-et-Cher, des tarifs préférentiels sont accordés par les PTT pour l'acheminement du courrier. Cette mesure est destinée à soulager les budgets des familles modestes, pour qui cette dépense représente une lourde charge. La Fondation Maréchal-de-Lattre entreprend également, pendant l'été 1956, de demander leur contribution aux automobilistes, en leur vendant, lors des départs en vacances, des timbres « bonne route » à 500 AF l'unité. Elle espère obtenir de cette opération, relayée par les pompistes, 500 000 AF. Cette initiative va recueillir, notamment en Loir-et-Cher, beaucoup de succès.

Parallèlement, le préfet de la Haute-Marne mentionne la volonté de nombreux maires d'organiser, le 14 juillet 1956, des manifestations de soutien aux rappelés. Le maire de Saint-Dizier a, dans cette optique, pris la décision d'annuler les bals publics et de ne conserver que les réjouissances prévues pour les enfants afin de ne pas privilégier le côté ostentatoire du caractère festif de la célébration, mais plutôt sa dimension d'expression de la communauté nationale. Une collecte sur la voie publique à l'occasion de la journée nationale pour l'Algérie, est demandée, le dimanche 15 juillet 1956, par le préfet du Loir-et-Cher. La présence des anciens combattants portant leurs décorations est souhaitée, afin de renforcer la dimension patriotique du don.

#### Don et enjeux de pouvoir locaux

Un article du 4 juillet 1956 paru dans *La Haute-Marne libérée*, signé par le préfet Diébolt, relance l'appel à l'intention des maires du département pour la création de comités communaux :

Je vous demande de constituer immédiatement, si ce n'est déjà fait dans votre localité, un comité communal de solidarité qui devra grouper les personnalités représentatives des divers milieux et, en premier lieu, les dirigeants des organisations d'anciens combattants, de déportés et de résistants. Ce comité désignera les personnes (de préférence des anciens combattants) qui iront elles-mêmes recueillir chez les habitants de la commune les dons que ceux-ci voudront bien faire<sup>10</sup>,

Il est très probable de voir dans cette initiative le prolongement de l'état d'esprit né de la guerre et de la Résistance, mais aussi une base de construction pour de nouvelles formes de solidarité. Il convient également d'y voir une manière d'affirmer la centralisation de la prise de décision, apparue nécessaire pour une meilleure efficacité :

Il faut que nous disposions d'une « masse de manœuvre » importante. Or, si par

---

<sup>10</sup> Article conservé dans le dossier non archivé de l'Office départemental des anciens combattants.

tendance certes naturelle et a priori compréhensible, vous souhaiteriez pouvoir garder ces sommes en tout ou en partie à votre disposition afin de les affecter aux seuls soldats de votre commune ou à leurs familles. Il est évident que ceci aurait [des] conséquences fâcheuses [dans la répartition égalitaire des secours en fonction des besoins des familles]<sup>11</sup>.

Les sommes sont attribuées avec le concours des assistantes sociales de l'action sociale des forces armées, après décision de la commission permanente, afin d'attester le bien-fondé de la procédure engagée.

Cependant, des partenariats sont parfois nécessaires. En effet, la gestion des exploitations agricoles est bien souvent perturbée à la suite du départ du rappelé, à l'exemple de cette veuve de cultivateur dont les deux fils sont indisponibles, l'un à nouveau sous les drapeaux, l'autre effectuant son service militaire. Se trouvant seule à la tête d'une exploitation d'une quarantaine d'hectares, elle réclame de l'aide. Le maire est alors un intermédiaire privilégié. En sollicitant le délégué communal de la Fédération des syndicats des exploitants agricoles, le plus à même pour intervenir, il montre que le rôle de l'élu s'impose même dans un autre domaine que celui des affaires publiques.

Les résultats de cette action de solidarité sont publiés dans le numéro du 4 octobre 1956 du Recueil des actes administratifs du département de la Haute-Marne.

La forme officielle est ainsi respectée. Le préfet Diébolt les annonce en premier aux conseillers généraux avant qu'ils ne soient inclus dans le bilan national de la campagne de solidarité qui doit être présenté au cours d'une cérémonie présidée par Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française<sup>12</sup>, mais aussi président de la Fondation Maréchal-de-Lattre. Il leur apprend que le département de la Haute-Marne « s'est classé à la toute première place », brillant classement attribué pour partie à l'intervention des élus, à « l'affectueuse sympathie » et aux « sentiments de solidarité » que les populations témoignent à l'égard de leurs soldats envoyés en Algérie. Cette manifestation locale est aussi l'occasion d'annoncer le retour dans leurs foyers du premier contingent des rappelés. Mais c'est à la séance du conseil général du 12 novembre 1956 que le préfet fait état de chiffres précis : la souscription a atteint le montant de 12 500 000 AF, ce qui a valu à la Haute-Marne les « félicitations des plus hautes instances de l'État<sup>13</sup> ».

Ce type d'action réaffirme la vision traditionnelle du pouvoir local qui concourt au développement des réseaux d'influence, fondés sur des liens socioéconomiques ou associatifs. Elle renforce l'autorité morale de l'élu, qui devient un relais mobilisateur. Dans la liste des souscripteurs, ce sont les associations dont la vocation est traditionnellement d'assurer les

---

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> « L'Assemblée de l'Union française est composée pour moitié de membres représentant la France métropolitaine et pour moitié, les membres représentant les départements et territoires d'outre-mer et les États associés » (art. 66 de la constitution de la IV<sup>ème</sup> République).

<sup>13</sup> Exposé du préfet de la Haute-Marne, Marcel Diébolt, devant le conseil général

fonctions d'assistance, telle la Croix-Rouge, qui sont mises en valeur, aux côtés de celles des anciens combattants et autres associations patriotiques. L'effort des enfants des écoles, « qui, à eux seuls, en brisant souvent leurs tirelires, ont réuni la somme de 800 000 francs », est également souligné. Cette liste montre la priorité accordée à un engagement fondé sur des formes de patriotisme qui mêlent les générations dans un respect des valeurs intemporelles.

Je citerai également les ouvriers qui, dans les usines, ont participé à la collecte, telle une certaine entreprise où j'ai été invité à toucher moi-même, en présence de tout le personnel, un chèque de 17 000 francs, somme réunie par 90 ouvriers et ouvrières. Je n'oublierai pas non plus les parlementaires, les chefs d'entreprise, les commerçants, les organisations du monde économique, industriel, commercial, artisanal, agricole, la caisse régionale du Crédit agricole, la Coopérative haut-marnaise agricole, les banques, les Caisses d'épargne, qui tous ont voulu témoigner par un chèque souvent substantiel, la part sympathique et importante qu'ils prenaient à cette action<sup>14</sup>.

L'insistance avec laquelle est montrée l'implication des acteurs économiques semble dépasser la simple démonstration de leur dynamisme pour leur donner une représentativité de corps social. La fonction publique y est associée au travers du rôle des enseignants et des pompiers, catégories traditionnellement au service des populations. Cette façon d'appréhender l'impact de cette action de solidarité tend, en fait, à concrétiser l'idée d'une nation rassemblée derrière son armée. Elle préserve les équilibres établis, consacre les tendances conservatrices de la société tant dans son fonctionnement que dans ses rapports internes. Le soldat y acquiert une dimension mythique de héros derrière lequel chacun peut se rassembler, dépassant tous les clivages.

L'implication des communes est aussi un indicateur. En Haute-Marne, elles sont au cœur d'un dispositif organisationnel. Certaines communes importantes de Loir-et-Cher, comme Blois, Vendôme et Romorantin, ont également voté des contributions de 50 000 AF. Proportionnellement, les efforts les plus notables sont à porter au crédit de villes plus modestes, comme Selles-sur-Cher qui a versé une somme de 20 000 AF. Les choix d'implication peuvent très probablement s'expliquer par l'influence persistante de l'esprit de la Résistance et la présence de partis de gauche, tout particulièrement du PCF, ce qui, du reste, peut donner lieu à des manifestations violentes au moment du départ des appelés. Le conseil général de Loir-et-Cher a lui aussi voté une subvention extraordinaire d'un million d'anciens francs et adressé « l'expression de son ardente sympathie aux militaires, appelés, maintenus ou rappelés, qui défendent dans des circonstances moralement et matériellement difficiles et souvent périlleuses les réalisations apportées par la France dans une région qu'elle a tirée de la barbarie ».

Le montant des sommes récoltées (6 millions d'anciens francs) dans ce même département à la fin de l'été 1956, à partir de subventions communales, de dons d'organismes privés, de banques ou de journaux, témoigne du niveau d'adhésion. L'appel à l'intention de toutes les catégories socioéconomiques publié dans le périodique de la chambre de commerce de Loir-et-Cher, *L'Effort*, en juillet-août 1956, se veut porteur d'un message quasiment politique :

---

<sup>14</sup> *Ibid.*

La chambre de commerce, assurée d'interpréter les sentiments d'attachement de ses ressortissants à l'œuvre accomplie par la France auprès des populations nord-africaines, tient à associer étroitement le commerce et l'industrie du Loir-et-Cher à l'action pacificatrice que notre pays soutient en Algérie pour déjouer les renoncements que voudraient lui imposer des intérêts étrangers. Nos soldats partis en Algérie et ceux qu'ils ont quittés pour s'opposer au démembrement de la France et sceller son unité doivent sentir que derrière eux le pays tout entier les soutient et entoure leur famille d'une généreuse sollicitude.

Qu'a donné la distribution de ces moyens financiers ? La notion de besoin est essentielle pour comprendre la manière dont les secours sont octroyés. En effet, des mandats pour un montant de 475 000 AF sont émis à titre de parrainage à l'intention de tous les jeunes soldats qui, « de par leur situation de famille [sont] particulièrement dignes d'intérêt », qu'ils soient orphelins, pupilles de l'Assistance publique ou fils de familles nombreuses aux ressources limitées.

Cette option a paru préférable à tout autre traitement égalitaire qui n'aurait pas atteint son objectif, à savoir contribuer à conforter les troupes dans le bien-fondé de leur présence en Afrique du Nord sans leur donner l'impression d'attribuer une prime. La dimension d'action psychologique est évidente. C'est pourquoi la communication est largement faite sur l'acquisition d'un camion-cinéma destiné à apporter de la distraction jusque dans les postes les plus reculés<sup>15</sup>. En Loir-et-Cher, il est aussi mentionné de semblables réalisations au profit du moral des troupes. En Haute-Marne, les familles sont largement privilégiées, avec le versement d'une somme de 1 100 000 AF correspondant à des financements de soins médicaux ou à des secours visant à atténuer la perte de revenus consécutive au départ des soldats.

L'initiative de certaines communes de Loir-et-Cher d'envoyer directement des aides aux « enfants du pays en Algérie » pour conserver le contrôle de leur mise à disposition paraît relever d'une certaine méfiance. Cette attitude est récurrente dans ce département pendant toute la période de la guerre, ce qui contredit quelque peu l'esprit de mobilisation collective mise en exergue au niveau départemental.

En Haute-Marne, la coordination porte ses fruits et le montant élevé des sommes recueillies par le biais de la souscription traduit un effort considérable, avec 4 459 000 AF rassemblés au total. Ce fort niveau d'implication semble attester qu'en 1956 les Haut-Marnais espèrent un prochain retour à la paix. En attendant, il convient de faire son devoir en soutenant les soldats. C'est sans doute pour cela qu'ils se sont si largement mobilisés lors de cette campagne de souscription, mais aussi parce qu'ils adhèrent encore à un système de valeurs qui les conduit à reconnaître la solidarité comme permettant le maintien de l'équilibre social au même titre que le respect des

---

<sup>15</sup> Ce camion, d'une valeur de 2 500 000 AF, a été présenté aux Chaumontais.

valeurs portées par l'État. La réponse peut être considérée comme un soutien au régime. Toutefois, il faut noter que de multiples actions<sup>16</sup> sont réalisées et des secours attribués au moins jusqu'en 1960. Seule une analyse précise des chronologies locales permettrait d'en éclairer les raisons sur le long terme.

---

<sup>16</sup> Cet élan de générosité s'étend aussi aux populations algériennes victimes de la misère. En Loir-et-Cher, une collecte de vêtements est organisée par des enfants musulmans en octobre 1956. En novembre 1959, la Croix-Rouge, mais sur l'initiative d'un jeune officier blésois sous les drapeaux, entreprend d'agir de même pour les écoliers d'Algérie « vêtus de haillons ».